

Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris Nord
Université de Paris - APHP
3 mars 2020

Interrogations des maîtres d'ouvrage suite à la réception le 26 février 2020 d'un document intitulé « bilan des garants, post-concertation, 6 mars – 25 novembre 2019 ».

Les maîtres d'ouvrages ont reçu par mail, le 26 février 2020, un document intitulé « bilan des garants, post-concertation, 6 mars-25 novembre 2019 » qui ne leur avait pas été transmis jusque-là par la CNDP. Les maîtres d'ouvrage n'avaient pas connaissance de la demande de suspension de leurs fonctions, faite par les garants le 25 novembre auprès de la CNDP, et ils ignorent si une réponse y a été apportée par la commission, ni les conséquences que cela peut avoir sur la procédure de post-concertation dans laquelle ils se trouvent toujours.

Les maîtres d'ouvrage estiment nécessaire d'avoir des précisions sur ce point en préalable à la mise à disposition du document sur le site du projet demandé par les garants. En effet, ils souhaitent adjoindre à la publication de ce document, très critique à l'encontre du projet, un document de réponse précis et documenté.

Ils ont également été surpris que les garants ne les aient pas informés de la rédaction de ce rapport au cours des échanges qui sont intervenus dans les semaines qui ont précédé sa remise à la CNDP.

La décision de la CNDP du 6 mars 2019 indiquait en effet en son article 4, que « *les garants établiront un rapport annuel à la date de désignation* », c'est-à-dire en mars 2020. C'est pourquoi les maîtres d'ouvrages pensaient avoir avec les garants prochainement de nouveaux échanges à ce sujet, comme cela avait été le cas au moment de la préparation du rapport initial. Or, tel n'a pas été le cas puisqu'ils ont découvert le contenu du document à l'occasion de son envoi. Ils ne peuvent dès lors que regretter l'absence de contradictoire dans son élaboration.

Il convient, par ailleurs, de relever quelques éléments sur le fond :

Des échanges ont eu lieu entre les maîtres d'ouvrage et les garants à plusieurs reprises, depuis mars 2019, sur les raisons pour lesquelles il ne leur paraissait pas possible d'organiser de réunions publiques dans le format global comparable à celles qui avaient été particulièrement difficiles à conduire durant la concertation préalable. Nous comprenons que les réunions publiques ouvertes à toutes et tous, sont une modalité de concertation privilégiée par les garants pour autant il existe d'autres modalités de concertation que nous avons continuons à déployer .

Les maîtres d'ouvrage se sont aussi assurés auprès des pouvoirs publics, dans le cadre notamment du comité de pilotage présidé par le préfet de région, que les précautions ainsi mises en avant permettaient cependant de respecter le faisceau de contraintes particulièrement complexes pesant sur le projet dans sa phase actuelle :

- Un plan local d'urbanisme intercommunal dont l'adoption par le conseil territorial date seulement du 26 février, lui-même soumis à une enquête publique intervenue à l'automne dernier au cours de laquelle la question du campus a été également abordée et a fait l'objet à la fois de réactions du public et des maîtres d'ouvrage.
- Le choix réitéré de l'État, en rapport avec l'importance du projet concerné, de procéder à une qualification de projet d'intérêt général (en juin dernier) puis à une déclaration d'utilité publique (dont le dossier sera déposé en avril) et dont les maîtres d'ouvrages avaient relevé conjointement avec les garants, dès leur première rencontre, qu'il faudrait gérer cette coexistence, éventuellement difficile, entre des procédures répondant à des obligations

réglementaires de nature différentes (2^e concertation préalable d'un projet ; mise à disposition d'un dossier de PIG, enquête publique de DUP, enquête publique du PLUI...).

- Le respect obligatoire de procédures qui vont permettre de revenir vers le public à travers l'enquête publique sur la DUP qui interviendra à l'automne 2020 et, auparavant, déclaration d'intention qui devrait être publiée en avril.
- La période préélectorale des échéances municipales dont les maîtres d'ouvrage ont relevé, dès les échanges avec les garants autour de la fin de la concertation, qu'elle ne permettrait pas la tenue de réunions publiques efficaces, au regard de ce qui s'était déjà passé durant la concertation préalable que les garants ont eux-mêmes qualifiée d'*orageuse*.

Par ailleurs, le site du projet campus a été maintenu et actualisé par les maîtres d'ouvrage, et il a bien été identifié dans la phase de concertation préalable comme outil principal d'information, directement accessible et qui intègre une foire aux questions ouvertes tous. À ce titre l'appréciation des garants sur le fait que le site du projet n'offrirait qu'une « audience restreinte » n'est pas compréhensible.

À l'automne, les garants ont adressé des demandes aux maîtres d'ouvrage, qui y ont répondu dans la mesure des éléments dont ils disposaient alors (rendre plus accessible la foire aux questions à partir de la page d'accueil du site, modifier les cartes de mobilité insuffisamment lisibles...).

Puis, comme annoncé, les maîtres d'ouvrage ont également diffusé largement le 7 février la première newsletter qu'ils s'engagent à répéter sur un rythme de tous les deux mois. La liste des adresses mail de tous les riverains et habitants de Saint-Ouen qui ont participé à la concertation ou qui se sont inscrits sur le site fait partie de la diffusion.

Les maîtres d'ouvrage confirment leur engagement de poursuivre la concertation avec les riverains, notamment sous la forme de deux réunions d'ateliers urbains, permettant de revenir, de façon documentée, sur les suggestions qui avaient été faites par les participants lors du premier atelier et la façon dont elles ont pu être reprises dans le cahier des charges d'insertion urbaine et paysagère (mis en ligne à l'été 2019) et qui seront à traduire dans le PLUI.

Ces ateliers qui sont à programmer au 2^e trimestre (et dont l'organisation fera l'objet d'une communication fin mars), ne pouvaient pas être organisés avant l'approbation du PLUI par l'EPT, intervenue le 25 février.

Ces ateliers pourraient aussi être l'occasion de revenir sur les questions auxquelles l'étude sur l'inversion des parcelles n'aurait pas répondu, et en particulier sur les facteurs qui ont conduit à ne pas retenir cette hypothèse, pour plusieurs motifs majeurs et non pour la seule question du PPRI.

Sur le « *court-circuit* » évoqué par les garants entre concertation et PIG, et sur la façon dont a été conduite la procédure de PIG, il n'appartient pas aux maîtres d'ouvrage de répondre s'agissant d'une compétence préfectorale à laquelle ils se sont pleinement conformés, en plein accord et en lien étroit et constant avec les services de l'État.

Pour autant, l'appréciation des garants selon laquelle le dispositif réglementaire « *n'assurant pas une visibilité suffisante, le relais d'information par les collectivités locales serait précieux* » pointe un sujet sur lequel les maîtres d'ouvrage n'ont cessé de déployer leurs efforts sans pouvoir trouver les relais évoqués, comme d'ailleurs les garants l'avaient déjà relevé pour la concertation préalable, s'agissant de la mairie de Saint-Ouen.

Aussi, les maîtres d'ouvrage prévoient, en accord avec les représentants de l'État, dès après l'installation des nouveaux exécutifs, consécutivement aux élections de mars, de proposer à la mairie de Saint-Ouen et à l'EPT plaine commune, d'élaborer ensemble un dispositif pour les prochaines années pour organiser cette question de la participation du public.

Cela permettrait notamment d'installer dans la durée et, bien au-delà de la période de post-concertation couverte par les garants de la CNDP, les conditions satisfaisantes d'échanges avec les riverains et les habitants du territoire, en reprenant les engagements pris par les maîtres d'ouvrage.

À ce titre, ces derniers ne peuvent que regretter la situation dans laquelle ce rapport les positionne au moment où, justement et comme annoncé depuis plusieurs mois, les conditions d'un retour plus apaisé vers le public sont désormais proches d'être réunies.

Les maîtres d'ouvrage, souhaitent poursuivre la procédure post-concertation accompagnés de garants, dans un contexte qui le permet aujourd'hui afin d'adapter au mieux le dispositif d'information et d'échange avec le public, et d'intégrer, les suggestions qu'ils ont fait dans leur document, comme, par exemple, de renforcer l'attention sur la question des mobilités ou comme sur d'autres qu'ils pourraient faire.

Ce souhait se nourrit également de la conviction des maîtres d'ouvrage que malgré une concertation dont l'organisation et l'animation furent difficiles, comme cela a été souligné dans le bilan final de la concertation préalable des garants, elle a néanmoins permis d'apporter des éléments utiles au projet :

Les remarques faites au cours des différentes séquences de la concertation (cf. infra) ont permis notamment :

- d'améliorer la prise en compte des questions de mobilité, alors que les études sur ce sujet étaient encore en cours
- de renforcer le choix de répartir au mieux les différents accès du campus tout autour du site pour limiter les impacts sur l'environnement
- de mieux prendre en compte ceux des impacts négatifs soulignés par les riverains en matière de gabarit architectural et de positionnement sur la parcelle
- de confirmer et de préciser la nature des améliorations qualitatives des voiries publiques environnantes à proposer aux collectivités locales notamment en termes de dimension ou d'insertion des circulations douces
- de préciser les prescriptions sur le positionnement de l'hélistation en retrait des façades

Annexe : les modalités de la concertation

1) décembre 2018 à février 2019

- **Trois réunions publiques** se sont tenues, les 20 décembre 2018, 29 janvier 2019 et 07 février 2019. Elles ont rassemblé chacune une centaine de personnes ;
- **Une visite urbaine** s'est déroulée le 09 janvier 2019 dans le quartier d'implantation du Campus et a rassemblé une soixantaine de personnes ;
- **Une réunion dédiée aux acteurs de santé** a réuni une vingtaine de participants, le 24 janvier 2019 à l'hôpital Bichat;
- **Un Facebook Live** organisé le 01 février 2019 a recueilli des questions ;
- **Une réunion dédiée aux associations de patients qui s'est tenue le 9 février 2019** a rassemblé une quinzaine de personnes ;
- **La distribution de quelques 2 000 flyers** dans le quartier.

2) Durant la période post-concertation :

- **Un atelier urbain** a par ailleurs été organisé le 7 mai 2019.
- **Mai 2019 : deux visites du futur site** ont été organisées lors des journées portes ouvertes des hôpitaux.

- Actualisation régulière d'informations et de documents sur **le site** <http://campus-hopitalgrandparis-nord.fr>
- La **foire aux questions** accessible à tous sur le site avec des réponses systématiques apportées par les maîtres d'ouvrages
- Depuis le 6 février 2020, une **newsletter** largement diffusée [tous les deux mois]

3) Prévisions

- **2 Ateliers urbains** au 2^e trimestre 2020
- La poursuite de la **newsletter**
- L'actualisation et l'animation du **site** et de la **FAQ**
- **Autres modalités pérennes à définir** avec les exécutifs qui seront issus des élections municipales à la mairie de St-Ouen et de l'EPT Plaine Commune (avril 2020)
- Modalités, en cours de définition, de l'information et d'échanges avec les riverains sur le **concours d'architecture Hôpital** (septembre 2020)

Par ailleurs, le public a pu et pourra s'informer sur l'état du projet via les autres procédures en cours et donner son avis :

- Sur le PIG pour le Campus : durant la mise à disposition du dossier pendant du 12/4 au 12/5 2019 et recueil des avis (sur registre ou par électronique).
- Sur le PLUI Plaine Commune : au cours de l'enquête publique (09/19), des avis du public concernant le Campus ont pu être recueilli également
- Il pourra le faire à nouveau spécifiquement sur le Campus lors de la procédure de DUP :
 - o via la déclaration d'intention qui sera publiée dès avril 2020
 - o puis l'enquête publique en octobre 2020 sur la mise en compatibilité du PLUI au profit du Campus